



→ Enquête

Les roselières des Pays de la Loire

état des lieux



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

Les roselières sont parmi les zones humides les plus importantes de France. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, leur superficie tend à diminuer. Les causes de cette régression, constatée au niveau national, sont à la fois naturelles et liées à l'action de l'homme. L'abandon de la gestion traditionnelle de ces milieux, l'intensification des pratiques agricoles, des activités de loisirs mal canalisées ou la pression urbaine conduisent à leur disparition.

Les roselières constituent un habitat à forte valeur patrimoniale : on y rencontre une faune variée, et certaines espèces de libellules ou d'oiseaux y sont strictement inféodées.

Les connaissances sur les roselières et leur état en France étaient peu satisfaisantes. C'est pourquoi l'ONCFS a souhaité en établir l'état des lieux au travers d'une enquête nationale menée par ses agents.

→ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'inventaire national avait pour objectif de recenser les roselières d'une superficie supérieure à un hectare. Pour les Pays de la Loire, cette limite de superficie a été abaissée pour intégrer des petites roselières d'intérêt écologique certain.

La majorité des roselières a fait l'objet d'une visite de terrain entre mai 2006 et février 2008 pour une description détaillée. Les limites topographiques ont ensuite été reportées sur un système d'information géographique (SIG), sur fonds de carte IGN au 1/25000^{ème}. Dans les quelques cas – tous situés en Loire-Atlantique - où un inventaire récent existait, ses résultats ont été intégrés à la présente enquête. Nous avons ainsi repris les travaux de la Société Nationale pour la Protection de la Nature (SNPN) pour le lac de Grand-lieu, ceux de l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable (EDEN) pour les roselières de la vallée de l'Erdre, du Parc Naturel Régional de Brière et de Géolittomer pour le bassin de Brière, du Syndicat Mixte à vocation Multiple Loire et Goulaine, ainsi que le fonds de carte réalisé par le Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire pour certaines roselières de la basse vallée de la Loire.

Variables relevées

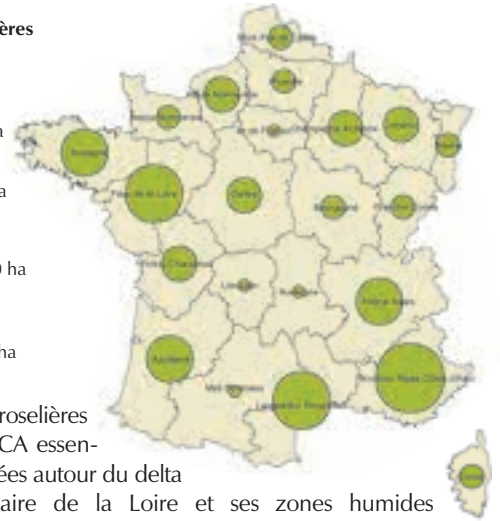
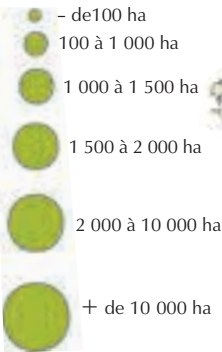
Lors de la visite de terrain, les informations suivantes ont été recueillies pour chaque roselière :

- Type de zone humide où se développe la roselière
- Nature de l'eau (douce, saumâtre, salée)
- Formations végétales de grandes hélophytes présentes
- Statut foncier (public, communal, privé)
- Statut réglementaire de protection
- Nature du gestionnaire
- Activités humaines sur le site et aux abords
- Etat de la roselière et causes éventuelles de dégradation
- Oiseaux nicheurs connus dans la roselière

Les Pays de la Loire, grande région pour les roselières en France

L'inventaire national réalisé entre 1998 et 2008 montre que la France compte près de 46000 hectares de roselières, répartis inégalement sur le territoire. Trois régions en totalisent à elles seules les deux tiers : Provence Alpes Côte d'Azur (avec la Camargue, plus grand ensemble de roselières français), Pays de la Loire et Languedoc-Roussillon. **Avec 14700 hectares, les Pays de la Loire se situent au second rang des régions françaises.**

Superficies des roselières



De même que les roselières sont en région PACA essentiellement regroupées autour du delta du Rhône, l'estuaire de la Loire et ses zones humides annexes abritent la majorité des roselières de la région des Pays de la Loire.

Intérêts biologiques des roselières

Milieu caractéristique des zones de transition entre les domaines terrestre et aquatique, les roselières occupent certains marais et ceinturent les berges des étangs, des rivières et des estuaires. Elles sont constituées du roseau proprement dit (*Phragmites australis*) et des autres grandes hélrophytes (c'est-à-dire les plantes dont les racines poussent dans un terrain gorgé

d'eau mais dont les tiges se développent hors de l'eau) : les massettes (*Typha latifolia* et *T. angustifolia*), le grand scirpe (*Scirpus lacustris*), le baldingère (*Phalaris arundinacea*) et la grande glycérie (*Glyceria maxima*). Ces végétaux possèdent des systèmes racinaires puissants et ont tendance à former des peuplements monospécifiques. Les roselières assurent des fonctions variées.



Héron pourpré

LES ROSELIÈRES ET L'EAU

Les roselières jouent un rôle de filtre mécanique en retenant les sédiments. Elles participent à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau en stockant les nutriments (phosphore, nitrates), et surtout en stimulant l'activité épuratrice bactérienne autour de leur système racinaire (la rhizosphère). Elles protègent les rives de l'érosion lors des crues ou des tempêtes, notamment le long de la Loire.

LES ROSELIÈRES ET LA FAUNE

Les roselières présentent une grande diversité de milieux. Elles sont également le siège d'une forte production de matière organique. Ces qualités sont à l'origine d'une grande richesse en invertébrés, source de nourriture des poissons et oiseaux. Les roseaux servent aussi de refuge à certains poissons et de support à leurs pontes.

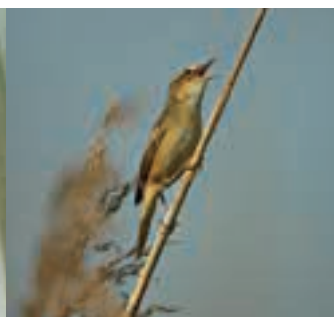
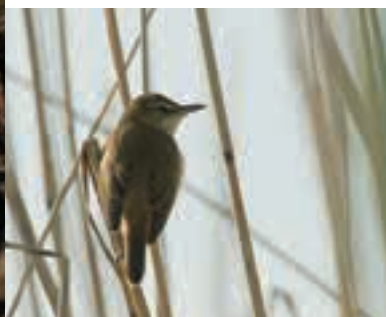
Les roselières abritent une faune riche et variée. On y trouve par exemple de nombreux batraciens et insectes. Elles sont aussi indispensables pour des milliers d'oiseaux qui viennent y nidifier ou se nourrir. Cette faune aviaire est particulièrement riche, et certaines espèces sont directement inféodées à la roselière pour au moins une période de leur cycle biologique, par exemple les rousserolles, les phragmites, le héron pourpré, le butor étoilé, dont la Loire-Atlantique est un des principaux départements d'accueil. Pour les canards, les roselières sont soit des zones d'hivernage, soit des étapes migratoires où ils font halte pour reprendre des forces, soit des sites de nidification. Les grandes roselières sont également le principal habitat du busard des roseaux. Le phragmite aquatique est l'un des passereaux les plus rares du continent européen ; ses principales haltes migratoires se trouvent dans les roselières de l'ouest de la France, et les études ornithologiques ont montré l'importance de l'estuaire de la Loire pour l'espèce.



Corgebleue à miroir



Butor étoilé



Rousserolle turdoïde (visuel du centre)
Phragmite des joncs

Les roselières et l'homme : usages traditionnels et récréatifs

Les hélophytes, et particulièrement le roseau, peuvent intervenir dans l'économie agricole : le pâturage par des bovins ou équins apporte un complément alimentaire à coût réduit aux exploitations. La fauche du roseau permet des utilisations variées : foin et litière du bétail, couverture de toits (chaume en Brière par ex.), confection de palissades, plus récemment pâte à papier, compost, paillage des vignes.



Le filtrage de l'eau par plantation de roseaux constitue l'application pratique de la capacité épuratrice des roseaux. La roselière est aussi



un lieu recherché d'activités de loisirs de nature comme la pêche, la chasse au gibier d'eau, la promenade et la découverte de la faune sauvage.

Grandes caractéristiques des roselières des Pays de la Loire

LES SUPERFICIES RECENSÉES PAR DÉPARTEMENT

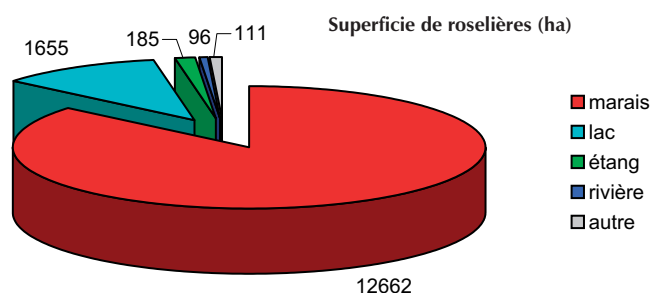
	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Superficie totale	32126 km²	6893 km²	7131 km²	5171 km²	6210 km²	6721 km²
Roselières	14709 ha	14368 ha	103 ha	22ha	77 ha	139 ha
Pourcentage du territoire	0,46 %	2,05 %	0,014 %	0,004 %	0,012 %	0,021 %

La superficie totale des roselières représente un très faible pourcentage du territoire de la région et leur distribution est très inégale selon les départements. Cette rareté rend d'autant plus primordiale la conservation de ces habitats remarquables. En outre, chaque site possède des caractéristiques propres qui lui confèrent des qualités écologiques particulières : selon leur taille, par exemple, les roselières n'accueillent pas le même cortège d'oiseaux.

En dehors de la Loire-Atlantique, caractérisée par un ensemble de roselières parmi les plus étendues de France, les Pays de la Loire comprennent un ensemble de petites roselières, en ceinture de plans d'eau ou en fond de vallée, qui constituent à travers la région un réseau d'accueil pour des espèces inféodées à ces milieux, invertébrés, batraciens ou oiseaux, et jouent un rôle non négligeable dans leur protection.

Dans quelles zones humides rencontre-t-on les roselières ?

Les roselières trouvent des conditions de développement dans des milieux variés, pourvu que l'eau soit présente une partie importante de l'année. Les marais accueillent 86 % de la superficie totale des roselières des Pays de la Loire. C'est dans ces espaces plats, où les niveaux d'eau peuvent être identiques sur des surfaces importantes, que se développent les plus grandes roselières : celles des marais de Grande Brière couvrent près de 8500 ha. Les roselières de lac (lac de Grand-lieu) représentent 11 % du total. Les bordures et les queues d'étangs n'accueillent que 1,5 % des roselières. De superficie souvent moindre, celles-ci sont un facteur prépondérant dans la qualité des eaux par leur action d'épuration,



et elles participent à la richesse halieutique des étangs. Les roselières situées en bord de rivières et de fleuves ne représentent que 1 %. Il faut noter cependant que nous n'avons retenu dans cette catégorie pour l'estuaire de la Loire que les roselières à proximité immédiate des rives. Elles sont des lieux d'expansion des crues et protègent les rives de l'érosion.

Répartition des roselières des pays de la Loire



La carte présente les 131 communes des Pays de la Loire sur lesquelles se trouvent une ou plusieurs roselières de plus de 1 ha. La moitié de ces communes est concentrée dans le seul département de Loire-Atlantique, qui rassemble de grandes unités de zones humides et où l'on rencontre les roselières les plus étendues : marais de Grande Brière dans la presqu'île guérandaise, marais de la Vilaine aux frontières du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, estuaire de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire, et autour de Nantes lac de Grand-lieu, marais de l'Erdre et de Goulaine. A l'intérieur des terres, dans les quatre autres départements, des roselières disséminées, généralement plus petites, composent un réseau de milieux d'accueil pour la faune aquatique. A noter que le marais Poitevin, au sud de la Vendée, ne possède que très peu de roselières bien qu'il constitue une zone humide majeure de la région.

Les formations végétales composant les roselières

Six types de roselières ont été retenus, selon l'espèce végétale dominante. Les roselières composées d'un peuplement monospécifique ou à forte dominance de phragmite (*Phragmites australis*) sont largement distribuées dans les Pays de la Loire où elles représentent 86 % des roselières totales. Le bassin de la Brière constitue à lui seul les deux tiers de cette catégorie.

C'est aussi en Loire-Atlantique qu'on rencontre les grandes étendues de phalaris, dans les marais de Goulaine, de l'Erdre et du Brivet et dans l'estuaire de la Loire. Le phalaris couvre 1381 hectares soit 9,4 % des roselières, seul ou avec une présence secondaire de

phragmite ou d'autres plantes. La grande glycérie est dominante sur une superficie cumulée de 620 hectares. Les autres héliophytes accompagnent la phragmitaie et comptent chacune pour moins de 1 % des roselières.

	Formation végétale dominante sur le site (superficie en ha)						
	0	2 000	4 000	6 000	8 000	10 000	12 000
Phragmitaie	12690						
Phalaridaie	1381						
Glycériaie	620						
Scirpaie	29						
Typhaie	8						
Mixte	31						



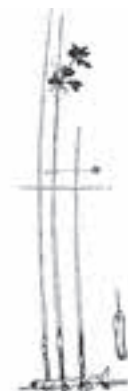
Phragmites australis



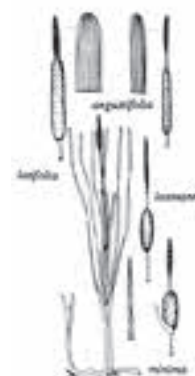
Phalaris arundinacea



Glyceria maxima



Scirpus lacustris



Typhae

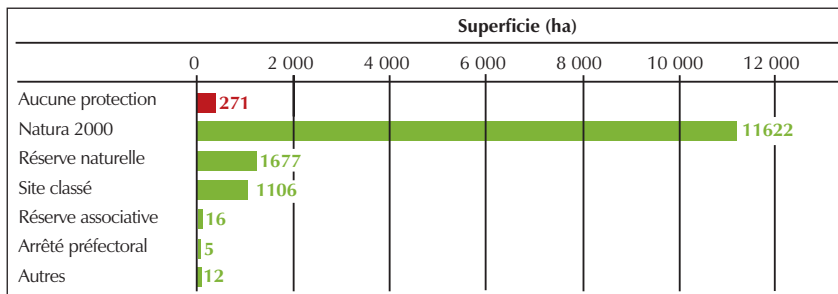
Quelle protection pour les roselières dans les Pays de la Loire ?

Seules 2 % des roselières des Pays de la Loire ne bénéficient d'aucune protection réglementaire. Il existe cependant de fortes disparités selon le type de la roselière : 40 % des roselières de rivière et des roselières d'étang ne sont pas protégées alors que cette proportion n'est que de

0,3 % pour les roselières de marais .

Parmi les roselières bénéficiant d'un statut réglementaire de protection, 79 % sont incluses dans un périmètre Natura 2000, 7,5 % dans un site classé, 11,4 % sont en réserve naturelle, essentiellement les roselières

du lac de Grand-lieu. Trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope et trois réserves associatives ne couvrent que 0,14 % des roselières. Sur un certain nombre de sites s'appliquent plusieurs cadres réglementaires : c'est le cas pour 780 hectares des roselières des marais de Goulaine (44) incluses à la fois dans un site classé et un site Natura 2000, ainsi que les six réserves naturelles également en site Natura 2000.

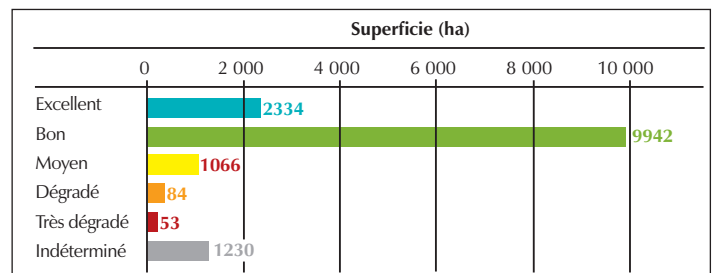


Quel est l'état de conservation des roselières des Pays de la Loire ?

L'état de chaque roselière a été estimé au cours de l'inventaire. La situation est actuellement relativement satisfaisante puisque 58 % des surfaces sont considérées comme dans un état bon ou excellent, et seulement 11 % dégradées ou très dégradées. Cependant, les roselières sont par nature des milieux très évolutifs, les hélrophytes étant à l'origine de leur propre exondation par capture des sédiments et accumulation de matière organique. Il convient donc dans chaque cas d'évaluer la dynamique du peuplement végétal au travers d'un suivi temporel.

Dans la situation actuelle, le statut réglementaire de protection a peu d'influence sur l'état estimé des roselières : pour chaque catégorie de statut de protection, à l'exception des réserves naturelles où l'état de la roselière est toujours considéré comme au moins moyen, on trouve sensiblement la même répartition de surfaces de bonne qualité ou dégradées. Cet état de fait s'explique peut-être par le classement assez

récent de la plupart des périmètres (particulièrement les périmètres Natura 2000) : un certain délai est nécessaire pour que la mise en œuvre des mesures réglementaires montre un effet significatif sur l'état de conservation des habitats.



CAUSES DE DÉGRADATION DES ROSELIÈRES

→ Causes naturelles

La cause première de dégradation mise en évidence par l'enquête est l'envahissement par la végétation ligneuse, en particulier le saule et le bouleau. Il s'agit en fait souvent d'un processus naturel consécutif à l'abaissement du niveau d'eau, lui-même engendré par l'accumulation de sédiments et de matière organique. La seconde cause citée est l'atterrissement qui entraîne une évolution floristique au détriment des roseaux. Consécutif au même abaissement du niveau d'eau, il fait évoluer la roselière soit vers la prairie, soit vers la formation boisée.

Par ailleurs, des espèces végétales envahissantes peuvent dégrader la roselière : c'est le cas du liseron (espèce autochtone) qui capte à son profit la lumière, de la jussie et du baccharis (espèces introduites) qui accélèrent l'atterrissement.

L'enquête ne fait ressortir que de très rares cas de dégradation par inondation ou salinisation, même si des modifications de la composition végétale peuvent être constatées le long de l'estuaire de la Loire.

→ Dégradations liées à l'action de l'homme

Les processus d'atterrissement et d'envahissement par la végétation ligneuse sont accélérés, voire déclenchés, par un abaissement de la nappe phréatique consécutif au drainage des zones adjacentes à la roselière ou à la plantation de peupliers. Les roselières du marais poitevin en ont fortement souffert, leur destruction étant généralement irréversible.

Les remblaiements et dépôts de déchets sont signalés de façon ponctuelle et menacent surtout les petites roselières qui ne sont pas intégrées dans des espaces protégés mais aussi les grandes roselières de l'estuaire de la Loire où la pression industrielle est forte. La pollution des eaux ou l'eutrophisation demeurent des causes rares de dégradation, mais elles peuvent se rencontrer de manière accidentelle ou insidieuse dans les roselières proches des installations industrielles ou des habitations comme des exploitations agricoles.

Il ressort clairement de l'enquête que les quelques roselières en mauvais état de conservation des Pays de la Loire ont rarement fait l'objet de dégradations délibérées, mais d'une gestion inadaptée par méconnaissance de ce milieu. Il paraît nécessaire de favoriser l'entretien des roselières, en particulier de lutter contre la fermeture des milieux et d'adapter les niveaux d'eau aux conditions de développement des roseaux et autres hélrophytes. Cela relève d'une politique de maintien de pratiques traditionnelles : pâturage extensif, récolte des roseaux. Dans les programmes de gestion des espaces protégés, le financement de telles opérations doit être assuré.

La conservation pérenne de ces habitats requiert de trouver une convergence entre les besoins des usagers et ceux de la flore et de la faune. La protection durable de la biodiversité et des espèces ne sera possible qu'en préservant les milieux naturels importants pour leur survie.

Envahissement progressif de la roselière par végétaux ligneux



Les roselières des Pays de la Loire

état des lieux

En collaboration avec



**Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage**

*Établissement public, sous double tutelle
du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de l'Aménagement
du Territoire et du Ministère de l'Agriculture,
l'ONCFS est en charge de la connaissance de
la faune sauvage et de ses habitats, de la police
de la chasse et de l'environnement, et de l'appui
technique auprès des décideurs, aménageurs
et gestionnaires de l'espace rural.*

Direction générale

85 bis, avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17
Tél. 01 44 15 17 17 - Fax 01 47 63 79 13
direction@oncfs.gouv.fr

Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire

39 boulevard Einstein - CS42 355 - 44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 51 25 07 82 - Fax : 02 40 48 14 01
dr.bretagne-paysdeloire@oncfs.gouv.fr